

Modalités de paiement, de validation d'inscription et de désistement relatives à la formation d'auxiliaire de santé CRS

Ce document précise les conditions de paiement, de confirmation d'inscription et de désistement spécifiques à la formation d'auxiliaire de santé CRS. Les modalités de paiement et de désistement valables pour tous les cours de la Croix-Rouge genevoise sont décrites dans le document « Conditions générales des formations ».

1. Modalités de paiement et de validation d'inscription

La formation d'auxiliaire de santé CRS coûte 2'950 fr. La totalité du prix de la formation doit être payée au moyen des quatre bulletins de versement joints au courrier de confirmation de l'inscription.

Une copie des justificatifs de paiement doit être envoyée au secrétariat du secteur Formation de la Croix-Rouge genevoise.

Un premier versement de 700 fr. doit être effectué **dans les 20 jours ouvrables** qui suivent la réception de la lettre confirmant l'inscription dans une des sessions de formation. Il n'est pas possible d'utiliser le chèque annuel de formation (CAF) pour régler cette somme.

L'inscription est annulée si le paiement des 700 fr. n'est pas acquitté dans le délai imparti.

Au-delà de 20 jours, nous considérons l'inscription comme définitive et la somme de 700 fr. est due.

Le solde, soit 2'250 fr., doit être payé au plus tard **15 jours ouvrables** avant le début de la formation.

Les personnes bénéficiant du **CAF**, doivent remettre au secrétariat du secteur Formation de la Croix-Rouge genevoise le document original au plus tard **15 jours ouvrables** avant le début de la formation.

Les personnes dont la finance d'inscription est partiellement ou entièrement prise en charge **par une institution sociale** doivent communiquer au plus vite, au secrétariat du Secteur Formation de la Croix-Rouge genevoise, les coordonnées de la personne de référence (nom, adresse, e-mail et n° de téléphone).

2.Modalités de désistement

La somme de 700 fr. (frais de dossier) est due et ne sera pas restituée en cas de désistement.

Un désistement sans frais supplémentaire n'est possible que pour l'une des raisons suivantes, dûment justifiée par une attestation :

- Maladie
- Accident
- Maternité
- Décès d'un proche.

Pour tout autre motif, **les frais suivants sont dus** en plus des frais de dossier :

- Trois semaines avant le début de la formation : 500 fr., soit un total de 1'200 fr.
- Deux semaines avant le début de la formation : 1'000 fr., soit un total de 1'700 fr.
- Une semaine avant le début de la formation : la totalité du prix de la formation, soit un total de 2'950 fr.